



PLATE-FORME REGIONALE DE NATURALISATION DE LORRAINE

ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE

Evaluation de la maîtrise de la langue française

Tout postulant à la naturalisation doit justifier d'une connaissance suffisante de la langue française.

Le niveau exigé est le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Il correspond au niveau d'un élève en fin de scolarité obligatoire apte à écouter, prendre part à une conversation et à s'exprimer oralement en continu. Il s'agit de maîtriser le langage nécessaire à la vie quotidienne et aux situations de la vie courante. Le niveau linguistique sera évalué à l'occasion de l'entretien individuel.

Afin de prouver votre maîtrise du français, vous devez fournir :

- un diplôme français** (niveau brevet au minimum) ou le diplôme d'études en langue française (DELF) de niveau B1

OU

- une attestation délivrée depuis moins de 2 ans par un organisme doté du label « Français Langue d'Intégration » (FLI) ou par un organisme agréé (cf. ci-dessous, la liste des organismes habilités à faire passer le test de français) ;**

OU

- un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français ;**

L'original de ce diplôme ou attestation devra être présenté lors de l'entretien en Préfecture.

Sont dispensés de la production de ce diplôme ou de cette attestation, mais feront l'objet d'un entretien individuel au cours duquel sera vérifié qu'ils maîtrisent un niveau de langue correspondant au niveau B1 exigé :

- les postulants qui produisent une attestation d'un niveau inférieur au niveau B1 ;
- les postulants qui produisent un diplôme francophone à l'issue d'études suivies en Français ;
- les postulants souffrant d'un handicap ou d'un état déficient chronique ;
- les postulants âgés d'au moins 60 ans ;

Attention : les attestations linguistiques délivrées par l'OFII à l'occasion de l'obtention du premier titre de séjour concernant l'évaluation du niveau A1 de maîtrise de la langue française ne sont donc pas acceptées dans le cadre du dépôt d'une demande de naturalisation.

PLATE-FORME REGIONALE DE NATURALISATION DE LORRAINE

LISTE DES ORGANISMES HABILITES A FAIREPASSER LE TEST DE FRANCAIS

54-MEURTHE-ET-MOSELLE					
FORMABILIS site de Nancy	Fabrice ADAMI	4 Rue des Chanoines 54000 NANCY	03 83 40 81 15	jcollin@formabilis.fr nancy@formabilis.fr	54
CAEC – GIP FORMATION	Mme CABUT	28 Rue de Saurupt 54000 NANCY	03.83.55.65.55	Le GIP organise des examens sur l'ensemble de la Lorraine : NANCY, METZ, EPINAL, BAR-LE-DUC ET VERDUN gip-caec@ac-nancy-metz.fr	
57-MOSELLE					
GRETA LORRAINE- NORD	Mme CABUT	GRETA situé au lycée Robert Schuman 20 rue de Belletanche 57000 METZ	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	57
CAEC – GIP FORMATION	Mme CABUT	Lycée Colbert, impasse Colbert 57 100 Thionville	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	57
FORMABILIS site de Metz	Fabrice ADAMI	Association Carrefour 6 rue Marchant 57000 METZ	03 83 40 38 15	jcollin@formabilis.fr	57
FORMABILIS site de Forbach	Fabrice ADAMI	55A Avenue Saint-Rémy 57600 FORBACH	03 83 40 38 15	jcollin@formabilis.fr	57
88-VOSGES					
CAEC – GIP FORMATION	Mme CABUT	Lycée Viviani, 75 route de Remiremont 88 000 EPINAL	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	88
CAEC – GIP FORMATION	Mme CABUT	Greta Lorraine Sud, 14 rue de Turin 88100 Saint Dié des Vosges.	03.83.55.65.55	gip-caec@ac-nancy-metz.fr	88